# DOSSIER

# Piatage Un compl

n se croirait dans un véritable roman. Le crime présumé : le sabotage de systèmes de cryptage utilisés en télévision !!! Le lieu : le Matam Center, laboratoire de recherche de la société NDS (qui appartient à Rupert Murdoch), établi en Israël, près de Haïfa. Les principaux personnages : Oliver Kömmerling, jeune Allemand, mais vrai génie du piratage de la télévision à péage ; Reuven Hasak, sorte de conseiller de Rupert Murdoch, en charge de la sécurité

au sein du groupe News Corporation, une figure, puisqu'il est l'ancien n°2 du contre-espionnage israélien; John Norris, patron de la sécurité de NDS États-Unis, avec, sous ses ordres, Chris Tarnovsky, pirate américain réputé, dernier

maillon du complot présumé. Face à eux, Gilles Kaehlin, français, un ancien des Renseignements généraux (RG), passé chez Canal+, et qui s'est fait un point d'honneur de prouver la culpabilité de NDS.





Rupert Murdoch, PDG de News Corp., maison mère de NDS



# Une arrestation clé

L'histoire commence avec une arrestation : celle de Oliver Kömmerling, un jeune Allemand, génie de l'informatique et des cartes à puce (voir encadré), grâce à une connaissance parfaite des microprocesseurs et des logiciels de sécurité. Les faits qui lui sont reprochés : être à l'origine du piratage du contrôle d'accès élaboré par la société NDS pour la télévision à péage. NDS est aujourd'hui la filiale technologique du groupe de Rupert Murdoch, News Corporation (82 %).

Dirigée par Abraham Peled, son PDG, elle a mis au point les cryptages Videocrypt, utilisés alors princi-

palement par une des sociétés du groupe, le bouquet analogique britannique Sky Television, et le Videoguard, que l'opérateur



DirecTV, aux États-Unis, a été le premier à employer, dès 1994. Et ce sont justement ces opérateurs, qui ont été les victimes d'Oliver Kömmerling.

NDS, la filiale technologique de

Rupert Murdoch (Sky, Fox...),

est accusé par Canal+ d'avoir

saboté son système de contrôle

d'accès utilisé dans la télévision

à péage, en divulguant les codes

quelques éléments de preuve pour

secrets de son cryptage. Et le

groupe français semble avoir

cela. Foire d'empoigne entre

deux géants de la communica-

tion, qui, un temps suspendues,

devant les tribunaux. Édifiant!

poursuivent leurs explications

# NDS achète la liberté de Kömmerling

Très vite, NDS propose à Oliver Kömmerling de le relaxer en échange d'une collaboration pour renforcer sa propre technologie, afin de la rendre, si possible, quasi infaillible. Le procès de Oliver Kömmerling aboutit à un non-lieu. Et, dans la foulée, fin 1996, ce dernier part en Israël, pour former tous

# La technique du " micro probing "

e travail d'Oliver Kömmerling, comme celui de quelques-uns de ses acolytes, ainsi que des laboratoires spécialisés, passe par l'utilisation d'un " outillage " ultra perfectionné, que seuls quelques labos possèdent au départ.

De rares pirates ont pu également s'en procurer, d'occasion, lorsque ces

mêmes labos les ont revendus pour en acheter de plus perfectionnés. Ils s'appuient alors sur la technique dite du " micro probing". Elle consiste en une attaque hardware du microprocesseur avec analyse au microscope électronique et au rayon laser, leur permettant d'extraire les codes de cryptage des cartes à puce.

# ot mondial?

les ingénieurs travaillant chez NDS, notamment Zvi Shkedy, Reuven Elbaum et David Mordinson. Il leur apprend comment arriver à déjouer les pièges mis en place dans ces technologies de contrôle d'accès. Il illustre ses propos avec le cryptage mis au point par NDS, qu'il a piraté. Mais, très vite, les trois ingénieurs travaillent sur les systèmes concurrents, toujours dans un but pédagogique...

C'est ce que l'on a coutume d'appeler le "reverse engineering", qui peut conduire n'importe quel laboratoire de recherche à pirater, "contrefaçonner" ou tout simplement réaliser des choses illégales, aux seules fins d'apprentissage technologique par exemple. Tout le monde en fait. Et c'est légal. Même Canal+ a reconnu avoir travaillé sur les systèmes de ses concurrents. Mais de là à les rendre public... Premier contrôle d'accès à apparaître sur le marché de la télévision numérique en Europe et dans le

monde, après le Videoguard américain de Rupert Murdoch : l'Irdeto. Celui-ci est utilisé, entre autres, par le bouquet italien Telepiù, à l'époque. L'Irdeto sera aussi le premier à être piraté, étant alors peutêtre un des moins bien protégés. En numérique, ces deux groupes ont développé leur contrôle d'accès à partir d'une même puce, de marque Thomson (réf. ST16CF48), qui contient les codes source, le secret du système, sans lequel aucun piratage n'est possible. En décembre 1998, ces contrôles d'accès seront "craqués ", c'est-à-dire que le mystère des codes secrets sera percé. Et, en mars 1999, on verra apparaître sur le Web les codes deux systèmes, puis, dans la foulée, les premières cartes pirates, qui inonderont le marché par la suite. Comment ces cartes sont-elles apparues ? S'agit-il réellement de simples pirates ayant pu tous seuls retrouver les codes ? De l'avis général, parvenir à extraire ces codes n'est pas à la portée de tout le monde.

# Canal+ accuse...

Il faut un équipement lourd, que seuls quelques laboratoires (et quelques pirates chevronnés) possèdent dans certains pays, plus " un tour de main " pas donné à tous, même pour les concepteurs de

ces contrôles d'accès !! Autrement dit, les experts du genre Oliver Kömmerling ne courent pas les rues. D'autre part, ces fameux " hackers " (pirates) font preuve d'une plus grande éthique que l'on ne pourrait le croire. Les fortes têtes agissent avec une véritable morale. L'illégalité dans laquelle ils évoluent provient plus du désir profond de relever un défi technologique que d'établir un véritable commerce. Ils opèrent généralement, au départ, dans un cercle fermé. Que s'est-il donc passé pour qu'une telle économie parallèle se déve-

loppe au point de fragiliser totalement l'industrie de la télévision à péage ?

Du point de vue de Canal+, la réponse est claire. Les codes de son système ont été divulgués par un concurrent, en l'occurrence NDS !!! Et le groupe français estime disposer des

preuves suffisantes pour se permettre d'avancer de telles accusations. À tel point que l'affaire se règle devant les tribunaux américains ... Selon Canal+, la filiale de Rupert Murdoch a agi dans le but d'entraver le développement de ses concurrents et de favoriser ses propres activités. Car une fois que l'Irdeto, le Nagravision ou le Mediaguard, ainsi que,

### \$ 35 millions de développement pour le Mediaguard

Canal+ estime à
environ 35 millions
de dollars le coût de
développement du
Mediaguard (à peu
près la même
somme en euros) !!

# Canal+ et Kudelski, destins liés

Un peu plus compliqués, les deux autres contrôles

irdeto jaccess

CANAL+

d'accès créés dans la foulée : le Nagravision, mis au point par le groupe suisse Kudelski, et adopté essentiellement par le bouquet Echostar, dénommé Dish Network, concurrent de DirecTV aux États-Unis ; et le Mediaguard, élaboré par la Seca, alors en partie détenu par Canal+, et exploité par ses filiales, en France, en Espagne, etc., mais aussi en Grande-Bretagne par feu On Digital,

puis ITV Digital, concurrent de Sky en numérique hertzien... Kudelski et Canal+ se connaissent bien. Ils ont l'habitude de travailler ensemble, puisque, avant de créer sa propre filiale, Canal+ avait choisi d'adopter la technologie Nagravision, pour ses programmes analogiques, encore utilisée en France aujourd'hui, et détenue à parité par les deux sociétés.



un peu plus tard, le Viaccess (système de France Télécom), étaient piratés, alors que le sien était à nouveau devenu invulnérable (Sky Digital en Grande-Bretagne, entre autres), quoi de plus facile que de souligner, auprès de clients poten-

tiels, le manque de fiabilité de ses concurrents et ainsi de gagner de nouveaux marchés.

# Sabotage pour gagner des clients



transmet ROM Code

du SECA à

= gestionaire d'un site

Web spécialisé dans le piratage

Mars 1999

publie ROM Code

du SECA

ROLIFERATION

CARTES SECA

PIRATES

ALMENART

D'ailleurs, le Nagravision de Dish Network (Echostar) est " tombé " au moment même où son concepteur, le Suisse Kudelski, était en négociation avec l'autre bouquet américain, DirecTV, pour remplacer le Videoguard de NDS. Finalement, devant le piratage du Nagravision, DirecTV resigna avec NDS, ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui de finalement se sépa-

rer de cette technologie. Pour arriver à de telles accusations, Canal+ a donc mené sa propre enquête. En charge du dossier chez Canal, Gilles Kaehlin, dont le titre, Directeur des moyens généraux du groupe, cache également une fonction bien plus précise au sein du siège du Quai André-Citroën : la sécurité, celle du site bien sûr, mais aussi celle des actifs du groupe, comme la technologie, par exemple.

Avec le piratage, cet ancien des Renseignements généraux (RG) et des services de sécurité de l'Élysée sous François Mitterrand, entré en avril 1998 dans ses nouvelles fonctions, a trouvé une mission à sa mesure. Il cré une cellule d'investigation, dénommée Service de Sécurité des Systèmes d'Information (SSSI), chargée de lutter contre les fausses cartes d'abonnement. Il s'appuie sur Gilbert Borelli, le chef de ce service, autrefois commandant du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP). Ils remontent alors tout le filon. Et, après avoir effectué leur propre reconstitution des faits, ils arrivent à la conclusion que NDS est " LE " responsable de ce piratage. Et voilà comment ils l'expliquent...

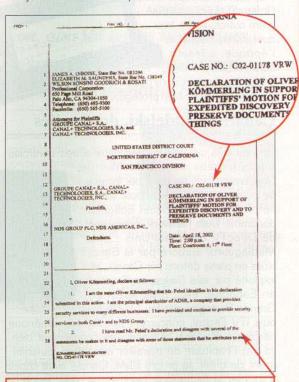
# Copie du rapport d'activité des ingénieurs NDS

Comme Oliver Kömmerling l'expliquera dans sa déposition, un des ingénieurs de NDS en Israël, David Mordinson, suite au travail effectué avec ses deux collègues, Zvi Shkedy et Reuven Elbaum, aurait rédigé, pour ses dirigeants israéliens et britanniques, un rapport expliquant tout du système Seca. Oliver Kömmerling serait en possession d'une copie de ce rapport, daté de janvier 1999. Ils auraient ainsi transmis les résultats de leur recherche, les codes sources notamment, à Reuven Hasak, le M. Sécurité du groupe News Corporation, ancien n°2 du Shin Beth, l'équivalent de la DST française. Destination finale : le monde entier. La décision était bien sûr déjà prise à ce moment-là. Les codes allaient être jetés en pâture à tous les pirates ! Et le chemin pris serait celui du continent nord-américain. Reuven Hasak transmet donc la combinaison secrète à John Norris, chef de NDS USA. Chris Tamovsky, pirate réputé travaillant pour NDS aux États-Unis (il aurait mis au point la fameuse "battery card", au début des années quatre-vingt-dix), basée en Californie, joue le demier intermédiaire avant le grand bain.

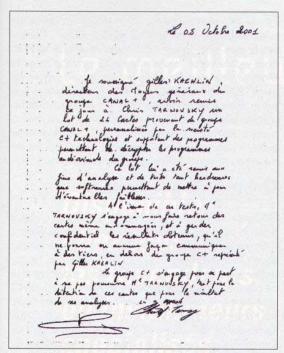
Il informe Al Menart, gestionnaire d'un des sites les plus actifs au monde en matière de piraterie, basé au Canada. Dans les derniers jours de mars 1999, sont divulgués les ROM code confidentiels du Mediaguard sur Internet (fichier intitulé secarom.zip), permettant ainsi à tous les pirates d'utiliser les algorithmes pour fabriquer des cartes. Le début de la fin pour le système, communément appelé Seca 1, et utilisé par des millions d'abonnés en Europe.

# Oliver Kömmerling témoigne contre NDS

La reconstitution du déroulement de cette histoire repose notamment sur des faits relatés par Oliver Kömmerling, dans sa déclaration à la court américaine, le 11 avril demier. Dans celle-ci, il confirme simplement que les accusations portées par Canal+ contre NDS sont totalement fondées! Pour étayer ses propos, Canal+ s'appuie donc sur les témoignages de certains protagonistes de l'histoire, qui, de plus, disposent de pièces écrites prouvant leurs dires. Si Oliver Kömmerling a lâché cette bombe en faisant cette déclaration, Chris Tamovsky, lui, n'est pas encore intervenu. Et rien ne dit qu'il le fasse, en tous les cas en faveur de Canal. En octobre 2001, Gilles Kaehlin l'a pourtant rencontré, en Californie. Selon le M. Sécurité de Canal+, ce demier était prêt à témoigner en faveur du groupe français, mais il ne voulait pas être le seul à le faire.



I have read Mr. Peled's declaration and disagree wit



Copie de la lettre écrite par Gilles Kaehlin et signée par Chris Tarnovsky pour le prêt des cartes Canal+ à des fins

Il craignait pour sa propre vie et celle de sa famille. Dans sa déclaration à la justice américaine, voilà comment Gilles Kaehlin raconte la rencontre. "C'est Chris Tamovsky qui a initié le contact avec Canal+, à l'été 2001. "Les deux personnages se sont alors vus les 14 et 15 août, à Londres, toujours selon Gilles Kaehlin : " J'ai accepté de rencontrer Chris, parce qu'il était un " pirate " réputé au sein de la communauté de " hackers " et je pensais qu'il aurait beaucoup de choses intéressantes à nous dire. (...) À l'issue de notre entretien, il m'a confié qu'il était fatigué de travailler pour NDS. J'ai compris de lui qu'il pourrait être intéressé par une collaboration future avec Canal+ ", affirme Gilles Kaehlin.

# Chris Tarnovsky se confie

Selon lui, Chris Tarnovsky cherchait à perdre sa réputation de pirate renommé, au profit de celle d'un ingénieur bien rangé. Et il voulait sortir de l'engrenage NDS. Il était alors prêt à parler. Chris Tarnovsky a alors demandé à Gille Kaehlin de tester ses compétences, en vue d'une collaboration éventuelle. " J'ai accepté et je lui ai proposé de lui apporter quelques cartes à notre prochaine rencontre aux fins de test, poursuit Gilles Kaehlin. Au départ, lors de l'entrevue à Londres, celui que, dans la maison Canal+, on appelle " le flic " ou plus récemment " Terminator ' lui a demandé s'il savait quelque chose à propos de l'apparition des codes sur le Web. Il répondit qu'il avait de nombreuses informations à ce sujet, mais qu'il ne le connaissait pas assez pour lui en dire plus. Toujours selon Gilles Kaehlin, Chris Tarnovsky l'aurait ensuite invité en Californie pour qu'il lui apporte les cartes. Gilles Kaehlin s'y serait alors rendu, le 5 octobre 2001, lui remettant des cartes de l'ancienne génération, chargées avec un programme test, dans le but de mettre ses compétences à l'épreuve. C'est lors de cette entrevue que Chris lui aurait

confirmé son rôle dans la publication des codes sur le Web, sur ordre de ses supérieurs à NDS. Selon Gilles Kaehlin, Chris Tamovsky et lui se sont à nouveau rencontrés le 16 décembre 2001, à Santa Monica. Chris Tarnovsky lui aurait alors promis de témoigner, mais en lui précisant qu'il ne serait pas le dénonciateur (le premier à "balancer")... Gilles Kaehlin lui aurait alors proposé de se revoir en janvier.

# Procédure de déclarations avant procès

" Cette rencontre n'a jamais eu lieu, explique Gilles Kaehlin, et Chris ne m'a jamais rendu les cartes de test de Canal+ ", comme il s'y était engagé... À cette période, Chris Tarnovsky lui a simplement envoyé un e-mail laconique, lui indiquant qu'il ne souhaitait plus lui parler. " Depuis cette date, je n'ai jamais essayé de le contacter, " conclut Gilles Kaehlin. Une façon d'insinuer que, entre-temps, NDS avait fait pression... D'ailleurs, cela semble être chose courante. Selon Oliver Kömmerling, NDS aurait réuni à New York, dès le 11 avril 2002, les neuf protagonistes de NDS appelés comme témoin dans l'affaire. Oliver Kömmerling ne s'y serait pas rendu, préférant agir par avocat interposé. Chris Tarnovski aurait été " briefé " déjà la semaine d'avant.

Ceci conforte Canal+ dans la procédure que le groupe français a choisi d'engager, puisque, pour éviter de perdre certaines preuves et essayer d'empêcher que ses témoins subissent des pressions de la part de NDS, Canal a demandé que soient immédiatement entendues douze personnes, dont neuf travaillent encore pour NDS. C'est une procédure, dénommée "Discovery ", qui a lieu avant même que le procès ne démarre, mais dont les déclarations peuvent ensuite être utilisées pendant le procès. Sont donc convoqués les deux Américains John Norris et Chris Tarnovsky, deux Britanniques, Ray Adams et Abraham Peled, six Israéliens, Reuven Elbaum, David Mordinson, Chaim Shen Orr, Yossi Tsuria, tous quatre ingénieurs, plus Zvi Shkedy, ancien ingénieur, et Reuven Hasak, chef de la sécurité NDS en Israël, ainsi que Oliver

Kömmerling, le consultant, qui partage son temps entre le Grande-Bretagne et l'Allemagne, et enfin, le Canadien Al Menart, Webmaster du site incriminé.

# NDS nie tout en bloc

Canal+ a aussi demandé que le Tribunal ordonne à NDS de ne détruire aucun élément. Dans le cas contraire, il devra s'en expliquer. Selon Canal+, presque toutes les preuves sont entre les mains de NDS !!! Le 11 mars demier, Canal+ a donc attaqué NDS devant les tribunaux américains de San José (Californie) pour sabotage de sa technologie. Cette plainte s'appuie sur des infractions relevant de la législation américaine, telles qu'association de malfaiteurs,

### Chacarte en octobre

Canal+/sat devrait passer définitivement au Seca 2 en octobre prochain, laissant tomber par la même occasion son système ultrapiraté actuellement en France, dernier pays à l'utiliser sur le continent.

Communiqué de presse de NDS, suite à la plainte de Canal+: "des accusations sans fondement", selon le groupe de Rupert Murdoch.



Announcement

NDS BRANDS CANAL+ LAWSUIT BASELESS: PLANS COUNTERSUIT

NDS President and CEO Dr. Abe Peted denied his company had any significant piracy problem Canal Plus has suffered since 1999. "That to the inferior nature of Canal Plus' conditional access technology, the



violation de la propriété intellectuelle et concurrence déloyale ", selon le communiqué du groupe à ce moment-là. NDS a bien sûr repoussé ces allégations, infirmant catégoriquement toutes les accusations de Canal+, qualifiées "d'outrageuses et sans fondement ". Au contraire, pour NDS, les problèmes de Canal+ provenaient de la faiblesse de la technologie utilisée par Canal et du mauvais management du groupe, stigmatisant notamment la lenteur de réaction pour changer les cartes, dans sa lutte contre le piratage. Mais, jusqu'à présent, la défense des dirigeants de NDS s'est révélée plutôt inconsistante. D'abord, NDS n'a cessé de dénigrer Canal+ et sa technologie. D'ailleurs, comme premier élément de défense, Abraham Peled, président de NDS, a avancé dans sa déclaration que la communauté des pirates s'était attaquée à la technologie de Canal+ bien avant mars 1999 et avait réussi à la détourner, sans l'aide de personne. Selon lui, le système de Canal+ aurait déjà été piraté et rendu public en 1997, par un "hacker " québécois connu sous l'acronyme PGM, s'appuyant, pour étayer ses propos, sur un article de la lettre confidentielle britannique Satellite Business News Fax Update (voir document).

# Pas de piratage avant mars 1999

Mais pour Canal+, cette accusation est plutôt vague et anonyme, sans preuve qui plus est. D'autre part, il semblerait qu'aucune information sur ce sujet ne soit parue ailleurs que dans cette lettre. Pour renforcer sa défense, NDS estime aussi qu'il existe sur le Web une batterie de fichiers fournissant des informations sur la façon de détoumer les protections de Canal+, en date de 1998. NDS les a d'ailleurs foumis en annexe de sa déclaration. Or, après analyse par les ingénieurs de Canal+ et aussi par Oliver Kömmerling, précisant qu'il était quand même plus compétent que le PDG de NDS, il s'avéra que ces fichiers ne contenaient pas les éléments permettant le piratage du Mediaguard (ou Seca).

Dans sa déclaration, Oliver Kömmerling s'est même permis de « tacler » Abraham Peled. Ce dernier s'appuyait sur les dires de Oliver Kömmerling pour stigmatiser la pauvreté de la nouvelle carte de Canal+. Ce à quoi Oliver Kömmerling répondit qu'il n'avait jamais



# NDS, déjà soupçonné de favoriser le piratage de son concurrent

Et comme si la plainte de Canal+ ne suffisait pas, le quotidien britannique The Guardian a publié un article, le 14 mars dernier, expliquant que Ray Adams, le conseiller en sécurité de BSkyB et chef de la sécurité de NDS Royaume-Uni, un ancien responsable de Scotland Yard, était suspecté d'être à l'origine de la contrefaçon de milliers de cartes ITV utilisant le contrôle d'accès de Canal+, le Mediaguard, en soutenant financièrement les sites spécialisés dans ce " business ". En contact direct avec Oliver Kömmerling,

qu'il appréciait, il aurait été viré du groupe britannique le jour où il a dit qu'il témoignerait en disant la vérité. Aujourd'hui, ITV Digital a fait faillite. Et qui s'est allié à la BBC pour développer le numérique hertzien en Grande-Bretagne ? L'inévitable BSkyB, bien sûr. Il y a fort à parier que le nouvel attelage ne conservera pas le Mediaguard comme technologie de cryptage. Le groupe de Rupert Murdoch, en rachetant Canal+ Techno, pourrait alors passer au cryptage de NDS: objectif atteint...

fait de tels commentaires, étant tenu à un devoir de confidentialité, et qu'en plus, c'était faux... Canal+ ajoute que ses équipes ont toujours scruté le Web pour y dénicher le moindre signe de piratage et qu'ils n'ont jamais rien trouvé avant le fameux mois de mars 1999. Pour notre part et selon les personnes que nous avons interrogées, nous n'avons eu écho d'aucun piratage avant cette date, le marché de masse s'étant surtout développé en 2000. L'année 1999 semble donc assez bien coïncider avec le point de départ du piratage devenu quasi généralisé ensuite.

# Qui passera aux aveux ?

Si Canal+ dit vrai, il est plus que probable que d'autres protagonistes de l'affaire passeront aux aveux, notamment les ingénieurs ou encore Ray Adams (voir encadré), voire Chris Tamovsky. Toujours est-il que John Norris, responsable de la sécurité de NDS USA, a démenti tout ce que Canal+ avançait, ajoutant que Chris Tamovsky lui avait certifié n'avoir jamais foumi à Al Menart une copie du fichier en question. Il semble donc que Chris Tamovsky ait (définitivement ?) changé d'avis et qu'il ne témoignera pas pour Canal+. Mais, il est peu vraisemblable que tous décident de mentir devant la Cour américaine. Mais, que se passerait-il, dans le cas contraire? Le témoignage du seul Oliver Kömmerling, alors qu'il travaille aussi pour Canal+ et qu'il pourrait donc être soupçonné d'avoir privilégié Canal+ dans le seul but de se sortir de la tutelle de NDS, n'apparaîtrait-il pas comme insuffisant, malgré la gravité de ses propos... En effet, Oliver Kömmerling est dans une position plutôt inconfortable. Il est l'actionnaire majoritaire (60 %) d'un joint-venture, dénommé ADSR, qu'il a créé avec NDS. Et, dans ce cadre, il travaille avec NDS, bien sûr, mais aussi avec d'autres sociétés, comme Canal+, sur l'élaboration de sa nouvelle génération de cartes, par exemple. Selon Canal+, NDS s'est appuyé sur la clause de confidentialité liant Oliver Kömmerling et NDS pour tenter d'empêcher Oliver de témoigner librement. Et c'est en tout cas ce qu'a affirmé Oliver dans sa déposition.

# NDS, tout sur la forme

Comme argument de défense, NDS pourra-t-il reprocher à Canal+ de travailler avec ceux qu'il souhaite voir témoigner pour lui ? Peu importe. De toute façon, Canal+ estime avoir les pièces à conviction nécessaires, les éléments matériels qui le mettent à l'abri et qui sont " irréfutables ", selon Canal+. D'autant plus dommage que le procès risque de ne jamais arriver à son terme. En effet, les auditions préalables semblent avoir fait accélérer les choses et mis NDS dans une situation embarrassante. Cellesci ont été notamment marquées par la déclaration, le 11 avril dernier, de Oliver Kömmerling, qui soutient Canal+ dans sa plainte, ses dépositions étant particulièrement compromettantes pour NDS, ce qui n'a pas manqué de lui valoir quelques pressions!

Il a notamment indiqué disposer du document dans lequel les employés NDS admettaient avoir extirpé les codes Seca. Et NDS, depuis, paraît avoir changé quelque peu de stratégie. Toute sa manœuvre a consisté à gagner le plus de temps possible. D'abord, en essayant de déplacer le procès dans

# DOSSIER

une autre cour, en Californie du Sud ; ensuite, en tentant de démontrer que les chefs d'accusation retenus ne pouvaient s'appliquer ici, tout pour repousser le procès. La stratégie adoptée a donc été de trouver des vices de formes, à défaut de ne plus avoir grand chose à dire sur le fond... Mais ce fut sans réussite aucune. L'autre axe de la stratégie de NDS s'inscrit dans les discussions de fusion éventuelle qui s'étaient faites jour entre Canal+Technologies et NDS.

## Sur fond de fusion

Pour résumer le point de vue de NDS, la plainte de Canal+ ne visait qu'à trouver un coupable à sa propre incompétence et à porter préjudice à son concurrent,

dans le but d'obtenir un meilleur prix lors des négociations alors en cours pour fusionner. Selon Abraham Peled, le PDG de NDS. c'est Canal+ qui, en décembre 2001, a approché NDS pour lui proposer de fusionner. Le 12 décembre 2001 précisément, les deux dirigeants de Canal+ Techno et NDS se seraient rencontrés, toujours selon NDS. Déjà, alors, Canal+ aurait avancé cette machination de sabotage contre son système de contrôle d'accès, justifiant de procéder à un prix avantageux pour Canal+. NDS aurait alors refusé et rejeté ces accusations. Selon Canal+, c'est NDS qui, par l'intermédiaire de son président, lors d'une conférence, le 26 septembre 2001, est entré en contact avec le PDG de C+ Techno.

François Carayol, pour entamer des négociations en vue de fusionner. D'ailleurs, selon François Carayol, parallèlement, les banquiers de NDS avaient aussi contacté Vivendi, en vue d'ouvrir des négociations et de prendre date pour une rencontre, ce qui ne devrait pas être difficile à vérifier. Dans sa déclaration, François Carayol indique avoir recontacté NDS à la fin novembre 2001, après avoir obtenu des éléments significatifs du sabotage présumé de NDS. Abraham Peled affirme ne pas être au courant de ce soi-disant sabotage. Pourtant, dans sa déclaration, Oliver Kömmerling contredit les propos tenus par le PDG de NDS et raconte avoir parlé de tout ceci avec lui, lors d'un dîner, déjà à la fin 1999.

# Murdoch négocie l'abandon du procès

Canal+ confirme l'entrevue de décembre, où François Carayol aurait expliqué qu'il ne pourrait pas y avoir de fusion sans résolution du problème de sabotage. Selon Canal+, lors des réunions de janvier, février et mars demiers, NDS et sa maison mère indiquèrent enquêter sur le sujet, sans jamais donner suite... C'est pourquoi Canal+ se décida finalement à porter plainte. Le groupe français demande 1,7 milliard de dollars de dédommagements! À chacun de se faire son opinion sur qui dit vrai..., car justice ne sera peutêtre jamais rendue, malheureusement, en dépit des éléments qui semblent sans équivoque. En effet, le rachat du bouquet italien Telepiù par Rupert Murdoch, qui possède déjà l'offre concurrente italienne, Stream, est conditionné par l'abandon du procès





contre NDS par le groupe français.

En fait, Telepiù sert de monnaie d'échange à Vivendi, trop content de pouvoir vendre une affaire surendettée (en partie à cause des droits exorbitants de diffusion des matches de foot) et, jusqu'à maintenant, gangrenée par le piratage. Les deux bouquets sont d'ailleurs considérés comme des "boulets " par leurs propriétaires respectifs. Au départ, c'était même Telepiù qui devait engloutir Stream. Mais devant le besoin urgent de liquidités financières et les conditions imposées par les autorités de la concurrence italiennes, Jean-Marie Messier avait annoncé son intention de renoncer à ce rachat. Dans un premier temps, Rupert Murdoch avait réagi, portant lui aussi l'affaire devant les tribunaux, en demandant des dédommagements pour ce revirement de situation, alors qu'un préaccord était déjà signé.

# Les actions gelées... redémarrent

Son but était d'obliger Telepiù à racheter Stream. Puis, après les quelques auditions de mauvaise augure pour NDS (Oliver Kömmerling notamment) dans le procès qui l'oppose à Canal+ et après avoir essayé de retarder ledit procès, Murdoch et son bouquet Stream s'étaient retrouvés miraculeusement dans la position de l'acheteur. Le protocole d'accord, signé le 11 juin dernier entre les deux sociétés, prévoyait l'abandon des deux procès, celui de Canal+ contre NDS et celui de Stream contre Telepiù, à la signature effective du contrat définitif... Rupert Murdoch et son groupe s'annonçant disposés à racheter Telepiù, le cours de ces deux actions juridiques avait même été immédiatement interrompu, évitant ainsi des révélations encore plus compromettantes.

News Corp. indiquait dans un communiqué que, dans le cadre de cet accord, les plaintes seraient repoussées jusqu'à ce que la transaction soit finalisée, et une fois signée, elles seraient alors abandonnées. Peu de chances d'avoir un jour le fin mot de l'histoire, donc. Mais depuis, les choses ont traîné. Rupert Murdoch cherchait encore à faire baisser le prix à payer. Et Stream aurait même réactivé la plainte contre Telepiù!! Canal+ en aurait fait de même contre NDS, deux informations démenties par News Corp. et Canal+. Car officiellement, les deux groupes entendent prétendre conserver des relations cordiales et dépassionnées. La réalité est toute autre. Début août, la Cour américaine a confirmé avoir relancé la machine. Les nouvelles auditions sont prévues à partir de la fin août.

### Messier et Lescure auditionnés

Mais, désormais, elles seront sous "protective order", c'est-à-dire non publiques. Alors que Canal+ va pouvoir auditionner les autres protagonistes de NDS, la filiale de Rupert Murdoch a demandé à entendre tout l'étatmajor du groupe français, de Pierre Lescure, à Jean-Marie Messier, en passant par Denis Olivennes. Puis,



Abraham Peled, PDG de NDS



Les anciens dirigeants de Canal+ et Vivendi, Pierre Lescure et Jean-Marie Messier, vont être appelés à témoigner dans le cadre du procès Canal+ contre NDS.

ce sera l'enquête, avec notamment l'expertise des serveurs de NDS, avant le procès. Pour vraiment savoir le fin mot de l'histoire, il faudrait que le procès aille jusqu'au bout. L'arrêt des procédures en cours dépend bien sûr d'un seul geste de Rupert Murdoch. Il pourrait racheter immédiatement Telepiù, si les choses sentaient vraiment le roussis... À condition de pouvoir, car il a besoin d'un autre partenaire financier pour boucler l'opération, ce qui n'est pas gagné, vu les pertes colossales enregistrées par News Corporation.

Cette histoire, néanmoins, risque quand même de se terminer en queue de poisson. Dommage, car les cas avérés de sabotage industriel ne sont pas si nombreux. Et cette histoire semble vraiment en prendre le chemin. Ce qui est proprement regrettable, c'est surtout que le dédommagement attendu par Canal+pourrait véritablement apporter de l'eau au moulin de Vivendi, au moins un milliard de dollars (montant du préjudice estimé), soit le prix "lâché " par Vivendi à Rupert Murdoch pour Telepiù. Mais, il pourrait s'élever à trois milliards de dollars, car, aux États-Unis, les montants des préjudices requis sont souvent multipliés par trois en définitive, une fois les faits avérés!!

# Vivendi, mauvaise stratégie?

Alors que dans l'autre procès, celui de Stream contre Telepiù, Vivendi peut faire valoir des circonstances atténuantes, d'une part. Et même si le groupe français était condamné, nul doute que le dédommagement serait bien moindre, d'autre part. Autrement dit, en poursuivant le procès, Canal+ aurait pu mettre à mal un concurrent, financièrement et du point de vue de sa notoriété. tout en assainissant la situation de Telepiù, qui représente l'essentiel des dettes du groupe et qui a guand même inspiré toute la stratégie de retrait de Canal+ de la télévision à péage en Europe !! Sans parler des retombées positives pour tout le groupe Vivendi et l'activité de Canal+ Technologies !! Seulement, Vivendi, avant même leurs déboires actuels, semblait s'obstiner à préférer revendre le bouquet et abandonner le procès, alors que la vente effective de Telepiù pourrait s'avérer bien longue!!

En conséquence de cela, en plus, le chemin sera libre pour Rupert Murdoch, qui n'aura plus de véritable concurrence à sa mesure en Europe et pourra asseoir son hégémonie sur le monde, où seuls Echostar, ainsi que DirecTV, qui va finalement abandonner la technologie NDS, lui résistent aux États-Unis pour l'instant. Et l'exception culturelle française et européenne ressemblera définitivement au fameux village gaulois, face à l'omniprésent Rupert Murdoch... Comprenne qui pourra... En tous les cas, Vivendi n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais le pire est encore dans ce qui suit. En effet, Canal+ technologies fait partie des actifs stratégiques à vendre selon la nouvelle direction de Vivendi!! Et devinez qui se porte acquéreur éventuel ??

# NDS veut racheter Canal+ Technologie

Vous avez mis dans le mille : NDS, évidemment !!!!!! De quoi étouffer définitivement cet épisode qui restera alors sans doute comme le plus fabuleux raté de la courte histoire des nouvelles technologies de l'information. À terme, la technologie de Canal+ disparaîtra alors sans doute à tout jamais, et News Corp pourra imposer la sienne à la place, accroissant sa présence sur le marché et limitant les parts de ses concurrents. NDS a même annoncé vouloir payer "un prix très inférieur à 500 millions d'euros" pour C+Technologies, alors que Thomson, qui aurait pu jouer un rôle important ici, a préféré ne pas se mêler à la course. Il est de l'intérêt de toutes les sociétés éditrices de contrôle d'accès de ne pas laisser News Corp. engloutir Canal+ Technologie et accentuer la concentration sur le marché, où ils auront également tôt ou tard à subir l'hégémonie de cet acteur.

Seul Kudelski pourrait déjouer les plans de Murdoch, puisqu'il s'est montré intéressé par le rachat de C+ Technologies. Selon nos informations, le Groupe Kudelski dispose de l'enveloppe nécessaire pour concurrencer NDS. Et le Suisse surveille de très près l'évolution du dossier, y compris le procès. Selon les éléments qui seront rendus public, le groupe Kudelski pourrait entrer dans la danse en cours de route, avec Echostar comme cavalier, même si ce dernier s'est refusé à tout commentaire. Autant dire que chez Canal+ Technologie, la préférence va au Groupe Kudelski. Mais de Rupert Murdoch dépend l'issue de l'histoire de ce sabotage présumé, qui risque fort de s'arrêter comme cela.

## Kudelski/Echostar, voire la Commission européenne en sauveurs?

Car, pour l'instant, Kudelski et les autres sociétés de contrôle d'accès, qui pourraient également attaquer NDS, sont en position d'attente. Peut-être réagiront-elles au terme de l'épilogue de cette opposition entre Canal+ et NDS ? La filiale de France Télécom, Viaccess, par manque de preuve et vu le prix des avocats aux États-Unis, ne veut pas prendre le risque d'attaquer NDS sans éléments suffisants. Canal+ présente une note de 9 millions de dollars en avocats. Et Viaccess se dit, qu'à ce prix, il vaut mieux avoir tous les éléments pour réussir... Le coût du procès est d'ailleurs un argument qui pousse Vivendi à arrêter les frais dès que possible, en trouvant une solution avec Murdoch. Par conséquent, aucun autre acteur de ce secteur n'a bougé pour l'instant. L'issue du procès ou du rachat de Canal+ Technologies importent bien plus qu'il n'y paraît, donc. Il en va de la domination de Rupert Murdoch sur l'industrie de la télévision à péage... Seuls Echostar et Kudelski, décidément le seul à pouvoir faire barrage à Murdoch, rebondiront peutêtre sur le sujet ?? Autre intervenant potentiel qui pourrait bien créer la surprise : la Commission européenne, tel " Zorro ", qui pourrait perturber les plans de rachat de Telepiù par Murdoch en Italie et ainsi permettre au procès d'aller à son terme...

Une issue qu'il ne faut pas négliger, quand on sait que cette même Commission avait forcé Jean-Marie Messier à sortir de l'actionnariat du bouquet BSkyB, pour pouvoir fusionner avec Universal, et quand on sait aussi que ce sont les autorités anti-concentration en Italie qui avaient empêché la fusion entre Stream et Telepiù, qui aurait sans doute conduit à une autre issue dans les relations Vivendi-News Corp...

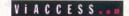
Eric Secondy

# **THOMSON**

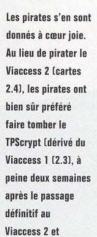












TPScrvnt...